APPRENTI(E) EN SITUATION DE HANDICAP

Les différentes étapes :

1. ENTRETIEN - FICHE DE RECRUTEMENT RQTH
2. CFA ET UFA EVALUATION DES BESOINS
3. CONVENTION DE FORMATION DU CFA ET DEVIS DE L'UFA
4. MISE EN PLACE DES BESOINS
5. DEMANDE DE FINANCEMENT AVEC MAJORATION
6. FICHE DE SUIVI – FICHE TRIMESTRIEL – FICHE BILAN

https://aspect-occitanie.fr/

1

- Remplir la fiche RQTH avec apprenti lors du recrutement
- Dès connaissance RQTH obligation de le mentionner sur fiche renseignement/cerfa

FICHE DE RECRUTEMENT RQTH

2

CFA ET UFA EVALUATION DES BESOINS

- Transmission fiche recrutement RQTH au CFA.
- CFA et UFA analysent ensemble si besoin d'établir un diagnostic plus précis pour des aménagements/compensations

3

- l'UFA commence à réaliser les devis pour répondre aux besoins/aménagements si elle le peut
- En attendant un diagnostic plus précis, le CFA rédige la convention de formation

CONVENTION DE FORMATION CFA / DEVIS UFA

4

- Pour poser un diagnostic plus précis contactez les prescripteurs :
  - CAP EMPLOI
  - PAS (Prestations d'Appuis Spécifiques)
- Si aucun besoin, apprenti à surveiller aucune mise en place

MISE EN PLACE DES BESOINS

5

DEMANDE DE FINANCEMENT MAJORATION / DEVIS

- Le CFA réalise la demande de financement en fonction des devis transmis. Les financeurs :
  - OPCO
  - CNFPT
  - AGEFIPH
  - FIPHFP

6

- Les UFA établissent un suivi via les fiches de **suivi trimestriel** à transmettre au CFA.
- Les UFA remplissent une **fiche Bilan en fin d'année scolaire.** Un point est réalisé en fin d'année avec le CFA.

FICHE DE SUIVI